



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
AF/EK
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 134

DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : PLAGES DE PLOEMEUR Port Fontaine, Port Blanc, Stôle, Kerroc'h

Levée des interdictions de baignade et de pêche

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'Environnement,

Considérant que les résultats transmis par l'Agence Régionale de la Santé, le 5 aôut 2023 permettent de lever en toute sécurité les interdictions d'usage ;

ARRETE

Article 1 : à compter de ce jour, les interdictions temporaires de baignade et de pêche sur les plages de port fontaine, port blanc, stôle, Kerroc'h sont levées.

Article 2 : le présent arrêté sera affiché en Mairie ainsi que sur le site concerné afin d'informer la population.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la Responsable du service de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

Claude ORVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et
aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex